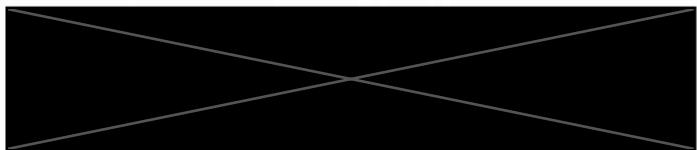
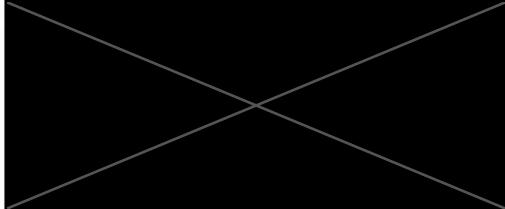


Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles / 1KG40



HSS Real Estate



N/réf. : FM - RT1004-005

V/réf. :

Bruxelles, 01.10.2024

Objet: Indexation de loyer pour ENGHien, RUE DE BRUXELLES

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous nous référons à notre bail conclu le 01.10.2016 portant sur l'immeuble sis à ENGHien RUE DE BRUXELLES.

Comme prévu dans la convention, le loyer peut être adapté, à partir du 01.10.2024, à l'évolution de l'indice-santé, selon la formule:

$$\begin{array}{r} 685,00 \text{ EUR} \quad \times \quad 132,41 \\ 872,38 \text{ EUR} = \hline 103,97 \end{array}$$

En conséquence à partir du 01.10.2024, le loyer mensuel adapté s'élève donc à 872,38 EUR; se décomposant comme suit:

Loyer:	872,38 EUR
Charges:	0,00 EUR
Chauffage:	0,00 EUR (Eau incluse ou non cfr. contrat)

Si entre-temps, vous aviez déjà versé le loyer précédent, nous vous saurions gré de verser le complément d'indexation dans les prochains jours et faire le nécessaire pour la modification de votre instruction permanente pour les paiements ultérieurs.

Nous vous prions d'agrérer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

